

SESSION ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le trois octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 19/09/2017.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 08

Présents : M. VERNIS, Mme DESURIER-LAFLEURIEL, MM. COLLAYE, BOUCHON, DESTERNES, Mme HAMEL, M. LECOCQ et Mme POPY.

Excusé : M. HERMANN.

Absents : MM. DEBARNOT et DORLENCOURT.

M. Vincent LECOCQ a été élu secrétaire de séance.

EXTENSION EPICERIE – AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE :

Après avoir pris connaissance de cet avenant passé avec l'architecte, M. Hubert Reigneaud, suite au report des travaux à septembre 2017 (pour moins perturber l'activité commerciale) et au retrait du Bureau d'Etudes Techniques Chevrier, le Conseil Municipal approuve ce document et autorise le Maire à le signer..

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE BATIMENTS COMMUNAUX :

Les membres décident de faire procéder au remplacement de volets à l'étage de l'ancien presbytère et confient ces travaux à M. Christian DETERNE.

AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE :

Le Maire fait part de la demande de l'enseignante, Mme Audrey LARROQUE, qui souhaiterait la mise en œuvre d'un enrobé dans la cour de récréation, afin que les enfants puissent utiliser des jeux roulants. Un devis, réalisé par l'entreprise Eurovia, chiffre ces travaux à la somme de 5 322,70 €HT.

Consultés pour avis, les membres reconnaissent la difficulté d'aménagement des lieux mais restent hésitants sur cette proposition de goudronnage et demandent à s'accorder un délai de réflexion.

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT :

Le Maire rappelle que, suite à l'étude diagnostique du réseau d'assainissement, le Conseil Municipal, en séance du 9 février 2016, s'est déclaré favorable à une intervention sur les tronçons du réseau les plus endommagés. Avec le concours du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau, un dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre a donc été préparé sera transmis directement à quelques bureaux d'études.

Après échange, le Conseil Municipal se déclare favorable à l'engagement de ces travaux et retient quatre bureaux d'études à consulter.

AVENIR DE L'AGENCE POSTALE ET DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

Dans la perspective d'un regroupement de l'agence postale et du secrétariat de mairie en un même lieu, le Conseil Municipal convient que l'actuel bâtiment de la mairie serait le plus fonctionnel et charge le Maire d'engager une étude de faisabilité en vue du réaménagement de ce bâtiment.

MISE A DISPOSITION DU STADE MUNICIPAL :

Suite à la demande d'utilisation présentée par l'association Bourbon Sportif Foot, le Conseil Municipal décide de revoir les conditions de mise à disposition du stade municipal et autorise le Maire à renouveler la convention sur les bases suivantes :

Utilisation en journée : 20 € par match,

Utilisation en nocturne : 30 € par match.

L'association devra se charger de la tonte du terrain, chaque fois que nécessaire.

MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE :

Suite à la dénonciation de l'actuelle convention d'adhésion au service de médecine préventive par le Centre de Gestion, pour remise à jour, le Conseil Municipal prend acte des modifications apportées (une seule visite médicale tous les 2 ans pour l'ensemble des agents sauf quelques cas particuliers) et autorise le Maire à signer la nouvelle convention proposée, conclue pour une année à compter du 1^{er} janvier 2018 et tacitement renouvelable.

RAPPORT ANNUEL DU SIVOM EAU ET ASSAINISSEMENT NORD-ALLIER :

Après avoir entendu la présentation faite par l'Adjoint délégué, Christian COLLAYE, le Conseil Municipal approuve sans réserve ce rapport d'activité 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.